



## Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Division de Charleroi

1 4 JAN. 2019

Le Greffier

Greffe



N° d'entreprise: 0430.584.780

Dénomination

(en entier): TENNIS CLUB FLEURUS

(en abrégé);

Forme jurídique: ASBL

Siège: Rue de Fleurjoux (FL) 50 - 6220 FLEURUS

Objet de l'acte: Clôture ASBL

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

L'assemblée générale extraordinaire s'est tenue au siège social le 19 décembre 2014 à 19h30.

Les deux tiers des membres sont présents lors de cette assemblée générale.

Madame la Présidente déclare les points à l'ordre du jour :

1° Lecture du rapport de clôture ;

2° Clôture de l'ASBL Tennis Club Fleurus.

1° Il est donné lecture des documents repris au point 1° de l'ordre du jour. Après échanges de vues, l'assemblée approuve le rapport de clôture. Le reste de l'actif a été cédé à une ASBL dont l'objet social est identique à celui de l'ASBL clôturée. L'ASBL Tennis Sport Fleurus garde le même siège social et le lieu d'exploitation que l'ASBL Tennis Club Fleurus. Aucun liquidateur n'a été déssigné.

2° L'assemblée générale vote la clôture de l'ASBL Tennis Club Fleurus.

L'ensemble des documents comptable seront gardés au minimum 5 ans au domicile de la présidente Madame Prévot Nadine à Zeedijk 91/202 à 8670 St Idesbald.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h, après lecture et approbation du présent procèsverbal.

**PREVOT Nadine** Présidente

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature